



*Empowered lives.
Resilient nations.*

**MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITE DE LA VIE**



**CONSULTATION NATIONALE : VERS UN CADRE D'ACTION POST-2015
POUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE
-TUNISIE -**



JANVIER 2014

CONSULTATION NATIONALE : VERS UN CADRE D'ACTION POST-2015 POUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

En collaboration avec le bureau du PNUD Tunisie et le Bureau Arabe de UNISDR – Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes, le Ministère de l'Équipement et de l'Environnement (Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie) a organisé à Tunis, les 27 et 28 novembre 2013, un atelier de travail sur la réduction des risques de catastrophes en Tunisie : « **RENDRE LA TUNISIE PLUS RESILIENTE FACE AUX CATASTROPHES** ».

L'atelier avait pour objectifs de présenter :

- Le Cadre d'Action de Hyōgo (2005-2015) et solliciter une réflexion nationale sur le cadre post-2015 pour la RRC ;
- La validation de la base de données Nationale « DesInventar » sur les pertes liées aux catastrophes 1982-2013 et solliciter une réflexion autour de son futur fonctionnement ;
- Et, la campagne Mondiale des villes résilientes « Ma ville se prépare ».

L'examen de la situation des risques majeurs a permis de retenir que la Tunisie reste confrontée à plusieurs types de risques de catastrophes qui peuvent être liés soit à des aléas naturels, soit à des facteurs humains et technologiques. Malheureusement, la tendance est à la hausse. Avec le réchauffement climatique qui se dessine, la survenue de phénomènes extrêmes comme les inondations ou les sécheresses, a tendance à augmenter, et dans de nombreuses régions de la Planète, l'exposition aux risques de catastrophe connaît une croissance plus rapide que la croissance économique et la capacité à renforcer la résilience. Ce constat doit nous inciter à dépasser les classiques réponses de soutien par temps d'urgence pour aller vers une réelle politique de RRC, avec tout ce qu'elle comporte comme mesures préventives.

La Tunisie a déjà ratifié les conventions et accords ayant trait à la prévention des catastrophes naturelles. Le résultat escompté à l'époque de l'adoption du CaH en janvier 2005, était de parvenir en 10 ans, c'est-à-dire à l'horizon 2015 « à réduire de manière substantielle les pertes en vies humaines et les dommages subis par les collectivités et les pays sur les plans social, économique et environnemental à causes des catastrophes ». Alors que le CaH touche à sa fin, la note d'orientation de l'UNISDR de février 2013 souligne que les rapports nationaux de plus de 130 pays « ont présenté un progrès mitigé concernant la construction de la résilience des nations et des communautés face aux catastrophes ». Ce bilan mitigé fait que l'attention est à présent portée sur les consultations nationales post-2015 ou CaH2.

Pour ce qui est de la phase CaH1, la Tunisie a déjà publié son premier rapport, à qui vient d'être ajoutée la mise en place de la base des données sur les pertes liées aux catastrophes « DESINVENTAR ». C'est un projet que la Tunisie avait initié depuis l'année 2012 avec l'appui d'UNISDR-Bureau régional des pays arabes et du PNUD Tunisie. Il s'agit de collecter, d'archiver et de mettre à disposition de tous les utilisateurs publics ou privés, gouvernementaux et non gouvernementaux, les données qualitatives et quantitatives concernant les événements extrêmes, majeurs et limités, ayant causés des dégâts matériels et humains durant les trente dernières années (plus précisément de 1982 à 2013). Cette base de données aidera à mieux saisir l'impact réel des catastrophes résultant des aléas naturels sur le point de vue humain et économique en terme de pertes et dommages. Ce travail d'inventaire a

couvert tout le territoire tunisien et des ateliers de restitution ont eu lieu durant la période d'octobre et novembre 2013.

PRINCIPALES REMARQUES ET SUGGESTIONS EMANANT DE LA CONSULTATION NATIONALE SUR LE « POST-HYOGO 2015 »

Les principales faiblesses dans la phase CaH1, sont afférentes à la méconnaissance de la RRC et du Cadre d'action de Hyōgo par la plupart des acteurs, les faibles capacités institutionnelles et opérationnelles des structures d'intervention, la multiplicité des acteurs sans un leadership institutionnel confirmé en matière de RRC, la non prise en compte de nombreux risques sous-jacents dans des projets publics ou privés, le non-fonctionnement de certains réseaux et de la Plateforme nationale en RRC, l'inexistence d'un système national d'alerte précoce multirisques, la faiblesse du dispositif de préparation aux catastrophes.

Pour pallier à ces faiblesses et entamer la mise à l'échelle à l'horizon 2015, en améliorant les performances de la Tunisie en matière de planification pour une réduction de risques de catastrophes, il a été préconisé un certain nombre de recommandations sous forme d'actions prioritaires que la communauté internationale et l'Etat devraient mettre en œuvre dans les délais prévus pour garantir les résultats escomptés :

1. **Évaluer le progrès et les lacunes dans la mise en œuvre du CaH1 et construire sur cette base** et/ ou renforcer le CaH2 ;
2. Le CaH 1 est un accord volontaire il n'y a pas de sanctions prévues en cas de non-application des mesures mises en place pour protéger les citoyens ; donc son incapacité à garantir que les politiques de réduction des risques de catastrophes (RRC) « bien élaborées » soient vraiment appliquées. D'où la nécessité de **développer une convention ou un traité international** avec des mécanismes de financement indépendants et durables pour sa mise en œuvre à l'instar des autres conventions internationales ;
3. Le CAH2 devra prendre en compte un certain nombre de risques émergents et d'inquiétudes, notamment les **risques technologiques** ;
4. Intégrer les questions liées au **changement climatique** d'une manière plus explicite dans la CAH2. Ainsi le nouveau cadre pourrait renforcer la résilience climatique en mettant l'accent sur les défis de la sécheresse et de l'eau ;
5. Prévoir une **approche basée sur les droits de l'homme**, selon laquelle les pays s'engagent à respecter, notamment le droit à la sécurité des populations vulnérables exposées aux dangers et catastrophes, et le droit à l'information via le renforcement de la prévention ;
6. Intégrer des considérations de prévention et de gestion des risques de catastrophe dans la planification au **développement urbain, économique, social et territorial**;
7. Envisager un cadre post-2015 qui **mette en exergue les liens entre la RRC, l'adaptation au changement climatique et la conservation des ressources naturelles** ;
8. Faire le plaidoyer pour que la **RRC soit fortement reflétée dans l'agenda international du développement (ODD post-2015)** ;
9. Plaider pour **mobiliser plus de ressources financières, et apporter un appui renforcé au développement des capacités, des connaissances et de la sensibilisation**;

10. Mettre l'accent sur les **besoins des groupes vulnérables**, notamment les personnes à besoins spécifiques ;

RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER LE CONTEXTE NATIONAL DE LA RRC EN TUNISIE:

1. le CAH2 devait améliorer les mécanismes de **gouvernance et de responsabilisation de la RRC** : mettre en place un mécanisme national de coordination en adoptant une approche multi-parti prenante. Pour cela on devait engager toutes les ministères clés (notamment : les finances, la planification etc...), et le niveau décisionnel le plus haut pour accorder une attention particulière à mieux intégrer la RRC dans les politiques de développement ;
2. **Renforcer les capacités nationale en matière d'évaluation des risques** ;
3. Prévoir des stratégies nationales de **financement des risques** (a) budget pour la RRC alloué à l'échelle régionale, nationale et locale (notamment la prévention), (b) promouvoir les mécanismes de financement ;
4. Promouvoir l'**engagement et la participation de la société civile, des communautés locales, y compris les jeunes et les femmes, et du secteur privé** en tant que parties prenantes dans la RRC;
5. Mettre l'accent sur les **besoins des groupes vulnérables**, notamment les personnes à besoins spécifiques ;
6. Investir dans la gestion des **risques urbains et des villes résilientes** (Législation et mécanismes de régulation).
7. Favoriser la **décentralisation** et renforcer les capacités locales ;
8. Renforcer l'**engagement et la participation des milieux universitaires et scientifiques** à l'appui des actions de RRC (recherche appliquée) ;